

# Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association des Gardes Particuliers et des Piégeurs de l'Aisne

Le 15 mars 2025

Les membres de l'Association des Gardes Particuliers et des Piégeurs de l'Aisne se sont réunis en **Assemblée Générale Extraordinaire** le 15 mars 2025, à 12 heures, à Naturagora, Chemin du Pont de la Planche à 02000 BARENTON-BUGNY, sur convocation préalablement adressée par courrier électronique, le 1<sup>er</sup> mars 2025, par Bruno DELANCHY, Secrétaire Général, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

239 convocations ont été envoyées et à ce jour, 35 membres étaient présents et 7 représentés, représentant les membres à jour de leur cotisation annuelle au 15 mars 2025. L'assemblée générale extraordinaire peut donc valablement délibérer. Une feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par **Monsieur Frédéric LEJA** en sa qualité de président de l'association.

Le président rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant : **modification des statuts**.

Les décisions de l'A.G.E. sont votées à la majorité des suffrages des membres présents ou représentés, à jour de leur cotisation annuelle.

Le président fait état des motifs à l'origine de cette proposition, et communique à l'assemblée les documents utiles ; le débat s'ouvre :

*« Afin de faire face aux exigences de notre temps et aux évolutions importantes liées à la protection de l'environnement ainsi que pour parfaire l'engagement de nos gardes et piégeurs, un élargissement des buts de notre association s'avère nécessaire afin de mieux définir nos rôles, missions et objectifs. Une modification de nos statuts s'avère donc nécessaire ».*

Au terme des débats, le président propose à l'assemblée de voter la résolution suivante :

## **Première résolution : modification des statuts**

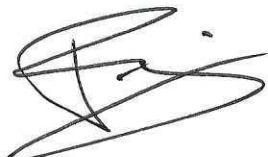
L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de modifier les statuts en élargissant et précisant les buts poursuivis par l'association.

Sur proposition de vote à main levée, aucune opposition, ni abstentions n'ont été émises. Cette résolution est **adoptée à l'unanimité** des membres présents et/ou représentés.

La séance est levée à 12 heures 15.

Fait le 15 mars 2025, à Barenton-Bugny.

**Le président,  
Frédéric LEJA**



**Le secrétaire,  
Bruno DELANCHY**




**Feuille de présence AGE du 15 mars 2025 : 35 membres présents**

Audin Didier  
Baudet Marcel  
Bidoux Jacky  
Boulard Romain  
Broyart Jean-Marie  
Chair Michel  
Chaux Francis  
Defresne Didier  
Delanchy Bruno  
Dubois Jean-Pierre  
Dupont Jacky  
Dusanter Philippe  
Ercolessi Patrick  
Feraud Jean-Luc  
Goret Ludovic  
Januszkiewicz Patrick  
Joly Jean-Marc  
Laforest Jean-François  
Lafrogne James  
Lambert Gérard  
Leja Frédéric  
Lemaire Dominique  
Leroux Patrice  
Michel Jacques  
Moreau Jean-Philippe  
Pillooy Didier  
Richard Nicolas  
Roux Jean-Louis  
Sellier Daniel  
Seren Mickael  
Tetu Denis  
Thorin Catherine  
Tournier Alain  
Vanderhoeven Alain  
Verdoolaege Serge

**Pouvoirs de vote AGE du 15 mars 2025 : 7 Membres représentés**

Richard Marc  
Tavani Claude  
Legrand Gérard  
De Rekeneike Claude  
Samson Jean-Pierre  
Gigon Sébastien  
Pieranski Martial

**Le Président,  
Frédéric LEJA**



**Le Secrétaire,  
Bruno DELANCHY**

